



2017 DJS 233 Subvention (4.500 euros), au titre de la Jeunesse, à l'association L'Esprit Jazz (6^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association L'Esprit Jazz a organisé la 17^{ème} édition de son « Festival jazz à Saint-Germain Paris » (6^e). L'évènement s'est déroulé du 11 au 22 mai 2017 et a été accueilli dans des lieux d'exception tels que le Théâtre de l'Odéon, les facultés de la Sorbonne, de Paris Descartes et d'Assas, La créativité des jeunes est encouragée dans le cadre du tremplin jeunes talents qui récompense l'un des 25 groupes en compétition (soit 150 jeunes musiciens).

La participation des jeunes est largement sollicitée, 75 bénévoles étudiants ont ainsi contribué, cette année encore, au bon déroulement du festival. L'opération « jazz au lycée », en partenariat avec le lycée Montaigne, a permis d'offrir des places gratuites ainsi que des rencontres avec un artiste. Plusieurs groupes de jeunes musiciens sélectionnés par les conservatoires des 1^{er}, 6^e, 9^e et 17^e arrondissements parisiens ont pu intégrer la programmation.

Trois célèbres scènes parisiennes, L'Avant-Scène, le Sunset Sunside Jazz Club et le Lucernaire, ont réservé quelques soirées à des jeunes professionnels et ont accueilli ainsi plus de 120 jeunes chaque soir. Enfin, près de 150 places à tarifs réduits (25 à 40%) sous la forme de pass pour 3 ou 5 concerts ont été mis à disposition dans les Kiosques jeunes.

Par un accès facilité à la culture (tarifs réduits) et à la professionnalisation (bénévolat, stages, emplois), la manifestation rencontre un large succès et rassemble de 3.000 à 4.000 jeunes chaque année.

Cette action a été menée en partenariat avec le CROUS, la FNAC, L'Avant-Scène, Le Lucernaire et le Café des Editeurs (« jazz et bavardages »).

Compte tenu de l'intérêt que présente cette action en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, je soumets à votre approbation l'attribution à l'association L'Esprit Jazz d'une subvention d'un montant de 4.500 euros au titre de la jeunesse.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris